

UNIVERSITE DE GENEVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



# PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'HIVER 1916-17

Ouverture : 15 Octobre 1916 — Clôture : 22 Mars 1917

Les cours commenceront le 25 Octobre 1916

2ME ÉDITION



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1916

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres . . . . .	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales . . . . .	34
Institut des Hautes Etudes commerciales . . . . .	49
Faculté de Droit. . . . .	54
Faculté de Théologie . . . . .	64
Faculté de Médecine . . . . .	70
<hr/>	
Prix universitaires . . . . .	86
Renseignements généraux . . . . .	96
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents . . . . .	104

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin, et le lundi, le mercredi et le vendredi de 2 1/2 h. à 4 heures.

Le **Bureau du Caissier-Comptable**, est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché au Bureau du Caissier-Comptable.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'HIVER 1916-17

Ouverture : 15 Octobre 1916 — Clôture : 22 Mars 1917

Les cours commenceront le 25 Octobre 1916

2ME ÉDITION



GENÈVE  
IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1916

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SEMESTRE D'HIVER 1916-17

Le semestre commencera le 15 octobre 1916, et se terminera le 22 mars 1917.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens complémentaires.

Les cours commenceront le 25 octobre 1916.

Les cours sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1916-1917, est composé de :

MM. Francis DE CRUE, *Recteur* ;  
Raoul GAUTIER, *Vice-Recteur* ;  
Georges FULLIQUET, *Secrétaire* ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Edgard MILHAUD, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

M. Charles Cailler, prof. ord.	Salle
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Compléments de calcul différentiel et intégral.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse : Equations différentielles de la physique mathématique.</i>	2 h.
Lundi, de 5 à 7 heures.	20.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Compléments d'algèbre et de géométrie (complément du cours ci-dessus).</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	20.

	Salle
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Géométrie projective.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre supérieure ; chapitres choisis.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	20.
<i>Séminaire de mathématiques élémentaires ; méthodologie et didactique mathématiques avec exercices pratiques.</i>	2 h.
(S'adresser au professeur).	20.
 <b>M. Raoul Gautier, prof. ord.</b>	
<i>Astronomie physique.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	20.
<i>Géographie physique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	20.
 <b>M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.</b>	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Une après-midi par semaine.	
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Une journée.</i>	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>	
<i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
 <b>M. Amé Pictet, prof. ord.</b>	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique et chimie inorganique).</i>	Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. de Chimie organ.

<b>M. Philippe-A. Guye, prof. ord.</b>	
<i>Chimie théorique (I<sup>re</sup> partie).</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup> .
<i>Chimie théorique (II<sup>me</sup> partie).</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>	
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).	
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.	
III. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique (1 <sup>re</sup> partie).	
Une demi-journée par semaine.	
II. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
 <b>M. Louis Chavanne, prof. ord.</b>	
<i>Chimie pharmaceutique et pharmacie.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Urologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
 <b>M. Louis Duparc, prof. ord.</b>	
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A. <sup>2</sup> .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Analyse technique minérale.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	Ecole de Chimie, P.A.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<sup>2</sup> Petit Amphithéâtre.

- Gîtes métallifères.* 1 h.  
 Mercredi, à 5 heures. Ecole de Chimie. P.A<sup>1</sup>.
- Laboratoire de chimie analytique.*  
 Tous les jours.
- Laboratoire de minéralogie (recherches).*  
 Tous les jours.
- Laboratoire de minéralogie (demi-laboratoire).*  
 Deux après-midi par semaine.
- Exercices pratiques de minéralogie (élèves débutants).* 3 h.  
 Samedi, de 2 à 5 heures. Ec. Chimie. Labor. Minér.
- Laboratoire de prospection (travaux de spécialisation).* 3 h.  
 Mercredi, de 2 à 5 heures. Ec. Chimie. Labor. Minér.

M. **Alfred Monnier**, prof. extr.

- Préparation mécanique, échantillonnage et analyse des minerais.* 2 h.  
 Mercredi et vendredi, à 6 heures. Ec. de Chimie. P.A.
- Chimie agricole.* 1 h.  
 Lundi, à 6 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. **Emile Yung**, prof. ord.

- Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.
- Travaux pratiques dans le laboratoire de microscopie et d'anatomie comparée.*  
 Tous les jours. Instit. de Zoologie (salles 6 et 7).
- Etude spéciale du Zooplankton lacustre et exercices de pêches zoologiques dans le lac.*  
 Deux après-midi par semaine. Inst. de Zoologie (salle 3).
- Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée (complément du cours).* 4 h.  
 Lundi ou samedi, de 2 à 6 heures. Inst. de Zool. (salle 10).

M. **Emile André**, prof. extr.

- L'origine des espèces. Darwinisme et Lamarckisme.* 1 h. 30.  
 Mercredi, à 6 heures.
- Le parasitisme animal.* 1 h. 30.  
 Vendredi, à 6 heures.

<sup>1</sup> Petit Amphithéâtre.

- M. **Robert Chodat**, prof. ord.
- Botanique.* — Physiologie, anatomie et systématique des Thallophytes. 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 h. Aula.
- Bactériologie et fermentations.* 1 h.  
 Vendredi, à 6 heures. Institut de Botanique.
- Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.* — Tous les jours.
- Exercices pratiques (Complément du cours).* 3 h.  
 Une demi-journée, mercredi ou jeudi. Institut de Botanique.
- Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.*  
 Tous les jours. Institut de Botanique.
- M. **Alfred Lendner**, prof. extr.
- Pharmacognosie.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 8 heures. Instit. de Botanique.
- Pathologie végétale.* 1 h.  
 Samedi, à 2 heures. Institut de Botanique.
- M. **Charles Sarasin**, prof. ord.
- Géologie.* 4 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. 30.
- Laboratoire partiel.* — Deux matinées au choix.
- Laboratoire complet.*  
 Tous les matins, de 8 heures à midi. Lab. de Géol.
- Répétitoire de géologie.* 1 h.  
 Samedi, à 8 heures. Labor. de Géologie.
- M. **Théodore Flournoy**, prof. ord.
- Histoire et philosophie des sciences.* — Psychologie du savant. Travail et invention. Le génie scientifique. 2 h.  
 Vendredi et samedi, à 5 heures. 30.
- Conférence.* — La méthode scientifique. Discussions. 1 h. 45.  
 Mardi, à 9 heures.

<b>M. Edouard Claparède, prof. ord.</b>		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — L'intelligence.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 11 heures.		30
<i>Exercices et conférences pratiques de psychologie expérimentale.</i> — Etude spéciale des méthodes psychologiques.	2 h.	
Vendredi, de 9 à 11 heures.		Lab. de Psychologie.
<i>Recherches spéciales,</i> au Laboratoire de Psychologie.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Alphonse Bernoud, Dr ès sc.</b>		
<i>Histoire de la physique.</i>	1 h.	
Lundi, à 3 heures.		44.
<i>Problèmes de physique</i> (Lois et unités).	1 h.	
Lundi, à 4 heures.		44.
<b>M. Emile Briner, Dr ès sc.</b>		
<i>Electrochimie et électrometallurgie.</i>	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie A.C.S. <sup>1</sup>
<b>M. Humbert Cantoni, Dr ès sc.</b>		
<i>Analyse chimique par les méthodes gravimétriques.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie P.A.
<b>M. Jean Carl, Dr phil.</b>		
<i>Bionomie des animaux.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		30.
<b>M. B.-P.-Georges Hochreutiner, Dr ès sc.</b>		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		44.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	
Samedi, à 5 heures.		44.
<b>M. Adolphe Kaufmann, Dr d'Université.</b>		
<i>Chimie organique I.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 2 heures.		Ecole de Chimie. G.A. <sup>1</sup>
<b>M. Enrique Moles, Dr ès sc.</b>		
<i>Chimie physique</i> (chapitres choisis).	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<b>M. Arnold Pictet, Dr ès sc.</b>		
<i>Chapitres choisis de biologie des insectes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 4 heures.		30.
<i>Morphologie et anatomie des insectes.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.		30.
<b>M. Eugène Pittard, Dr ès sc.</b>		
<i>Anthropologie.</i>		
La place zoologique de l'homme.	1 h.	
Vendredi, à 4 heures.		46.
Morphologie comparative du corps humain aux différents âges, selon les sexes et selon les races.	1 h.	
Lundi, à 3 heures.		46.
Etat de l'Europe à la période glaciaire. Paléontologie humaine. Origine des civilisations primitives.	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		46.
Application des méthodes anthropologiques à la classification des races humaines. Les races européennes.	1 h.	
Mercredi, à 4 heures.		46.
<b>M. Siegmund Reich, Dr phil.</b>		
<i>Stereochimie.</i>	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		Ec. de Chimie G.A.
<b>M. Louis Reutter, Dr phil.</b>		
<i>Chimie végétale.</i>		
(Préparation des alcaloïdes, glucosides, essences, huiles, à l'aide des végétaux. Réactions spécifiques à ces combinaisons, etc.).	2 h.	
Mardi et vendredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A. <sup>2</sup>
<i>Méthode analytique des drogues végétales.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Analyse des résines.</i>	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie médico-pharmaceutique</i> (P. organique).		
(Préparation, réactions, action physiologique des principaux médicaments usités dans la thérapeutique).	2 h.	
Mercredi et samedi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.

<sup>1</sup> Grand Amphithéâtre.

<sup>2</sup> Petit amphithéâtre.

<b>M. René-Charles Sabot</b> , Dr ès sc.		
<i>Métallographie.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 8 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Goniométrie, cristallographie moderne, calcul cristallographique.</i>	2 h.	
Lundi et mercredi, à 8 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<b>M. Arthur Schidloff</b> , Dr ès sc.		
<i>Thermodynamique.</i>	1 h.	
Samedi, à 2 heures.		34.
<b>M. Witold Stefanski</b> , Dr ès sc.		
<i>Physiologie comparée des invertébrés.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		30.
<b>M. Aron Tcherniavsky</b> , Dr ès sc.		
<i>Théories générales de l'optique.</i>	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 2 heures.		44.
<i>Potentiel électrique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 3 heures.		44.
<b>M. Georges Tiercy</b> , Dr ès sc.		
<i>Balistique extérieure. Tir de plein fouet; séries balistiques. Corrections.</i>	2 h.	
Jeudi, à 11 heures, et vendredi, à 6 heures.		20.
<b>M. Paul Wenger</b> , Dr ès sc.		
<i>Principes scientifiques de la chimie appliqués à la chimie analytique.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 1 h. 1/2.		Ecole de Chimie. P.A.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

*L'Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

*Le Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat<sup>1</sup> : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; —

<sup>1</sup> Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : L'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

### Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912 et le Plan d'Études du 23 avril 1913.)

#### A. Cours.

*1<sup>re</sup> année :* Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I<sup>1</sup>.

*2<sup>me</sup> année :* Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

*3<sup>me</sup> année :* Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

*7<sup>me</sup> semestre.* — Cours spéciaux.

<sup>1</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

*Programme A.* — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

*Programme B.* — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur

**B. — Exercices pratiques.**

*1<sup>re</sup> année.* — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

*2<sup>me</sup> année.* — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

*3<sup>me</sup> année.* — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

**C. Laboratoires de Chimie.**

*1<sup>re</sup> année.* — Chimie analytique.

*2<sup>me</sup> année.* — Chimie analytique.

*3<sup>me</sup> année.* — Chimie technique.

*7<sup>me</sup> semestre.* — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste (1912) et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

**Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques  
avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.**

**A. Cours.**

*1<sup>re</sup> année :* Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

*2<sup>me</sup> année :* Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2<sup>me</sup> partie. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

*3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années :* Cours spéciaux<sup>2</sup>.

**B. Exercices pratiques et Laboratoires.**

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1<sup>o</sup> Chimie inorganique et organique ; 2<sup>o</sup> Chimie analytique ; 3<sup>o</sup> Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Etudes pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

**1<sup>er</sup> Semestre (hiver) :** Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique.

**2<sup>me</sup> Semestre (été) :** Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

**3<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

**4<sup>me</sup> Semestre (été) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

**5<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études

supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

B. C. = Ecole de Chimie.  
P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.  
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale.

## FACULTÉ DES SCIENCES

B. = Institut de Botanique.  
L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.  
L. P. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Cailler	20	Cailler Lendner	20 I.B.	Cailler	20	Cailler	20	Cailler Lendner	20 I.B.	Cailler	20
	Sarasin Sabot	30 E.C.	Sarasin Sabot	30 E.C.	Sarasin Sabot	30 E.C.			Sarasin Sabot	30 E.C.	Sarasin	L.G.
9 à 10	Fehr	20					Fehr	20			Cailler	20
	Reutter	E.C.	C.-E. Guye Flournoy	Aula 45	C.-E. Guye	Aula	Reutter	E.C.	C.-E. Guye Claparède	Aula L.P.	C.-E. Guye	Aula
			Reutter	E.C.	Reutter	E.C.	Reutter	E.C.	Reutter	E.C.	Reutter	E.C.
10 à 11	Fehr	20	Gautier	20	Gautier	20	Fehr	20	Fehr	20	Chavanne	E.C.A.C.S.
	Chavanne Yung	E.C.A.C.S. 30	Chavanne Yung	E.C.A.C.S. 30	Chavanne Yung	E.C.A.C.S. 30			Chavanne Yung Claparède	E.C.A.C.S. 30 L.P.	Chavanne Yung	E.C.A.C.S. 30
11 à 12	Amé Pictet Duparc	E.C.G.A. E.C.P.A.	Amé Pictet Duparc Claparède	E.C.G.A. E.C.P.A. 30	Amé Pictet Duparc Claparède	E.C.G.A. E.C.P.A. 30			Amé Pictet Ph. Guye Tiercy	E.C.G.A. E.C.A.C.S. 20	Amé Pictet Ph. Guye	E.C.G.A. E.C.A.C.S.

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi		
2 à 3	Cailler	20	Cailler Kaufmann	20 E.C.		Lendner Schidloff	I.B. 34	
			Wenger	E.C.	Tcherniawsky	44	Tcherniawsky Wenger	44 E.C.
3 à 4	Cailler Bernoud Pittard	20 44 46	Cailler	20	Chavanne Tcherniawsky	E.C.A.C.S. 44		
4 à 5	Gautier Bernoud	20 44			Gautier Pittard	20 46	Fehr Pittard Arnold Pictet	20 46 30
5 à 6	Cailler Duparc Chodat Arnold Pictet	20 E.C.P.A. Aula 30	Duparc Chodat	E.C.P.A. Aula	Fehr Duparc Chodat Briner	20 E.C.P.A. Aula E.C.	Chodat Flournoy	Aula 30
6 à 7	Cailler Monnier Pittard Stefanski	20 E.C.P.A. 46 30	Carl	30	Fehr Monnier André Cantoni Hochreutiner	20 E.C.P.A. 30 E.C. 44	Chodat Flournoy Hochreutiner	Aula 30 44
					Monnier André Chodat Tiercy	E.C.P.A. 30 I.B. 20		

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

	Salle
<b>M. Jules Nicole</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Euripide : <i>Les Bacchantes.</i> — Hérodote : livre II.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire littéraire.</i> — Histoire de la comédie grecque.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Paléographie.</i> — Introduction. Déchiffrement de textes.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	45.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Horace : <i>Épîtres</i> , I. II, et <i>Art poétique.</i> — Cicéron : <i>Lettres à ses amis</i> , I. IX.	4 h.
Lundi, à 10 h.; mardi, à 8 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Virgile et Horace.	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — L'hindouisme. Les Perses.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.

	Salle
<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — La poésie romantique.	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	45.
<i>Études sur les écrivains suisses de langue française.</i> — Madame de Staël.	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
<b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature italienne.</i> — Pétrarque, Boccace et l'humanisme.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	46.
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Phonétique.	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférences :</i>	
Explication des <i>Extraits des Chroniqueurs français</i> , publiés par G. Paris et A. Jeanroy (Paris, Hachette).	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	B.P <sup>1</sup> .
Explication du <i>Decameron</i> de Boccace.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	B.P <sup>1</sup> .
Explication de <i>romances</i> espagnols.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	B.P <sup>1</sup> .
<b>M. Alexis François</b> , prof. extr.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVI <sup>e</sup> et le XVII <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Grandes et petites règles de la grammaire française.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence. Ronsard, <i>Discours.</i> — Mairet, <i>La Sylvie.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	57.
 <b>M. Ernest Tonnelat</b> , prof. ord.	
<i>Littérature allemande.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Littérature anglaise.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférences :</i>	
Moyen haut-allemand.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	46.
Allemand moderne.	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	47.
Anglo-saxon	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	47.
 <b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i> — La stylistique dans ses rapports avec la parole et le style.	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	30.
<i>Stylistique comparée de l'allemand et du français.</i> — Traduction de textes allemands.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	57.
<i>Phonétique grecque et latine.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures, et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Sanskrit</i> (cours supérieur).	2 h.
Mardi, à 3 heures, et vendredi, à 10 heures.	46.
 <b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.

	Salle
<i>Cours spécial.</i> — L'âme et le corps.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Lectures et discussions.	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	47.
<i>Explication de textes philosophiques.</i> — Schopenhauer : <i>Die Welt als Wille und Vorstellung</i> , livre II (éd. Grisebach, Leipzig, Reclam).	1 h.
Mardi, à 2 heures.	47.
 <b>M. Théodore Flournoy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire et philosophie des sciences.</i> — Psychobiologie du savant. Travail et invention. Le génie scientifique.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — La méthode scientifique. Discussions.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	45.
 <b>M. Albert Malsch</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de l'éducation.</i> — Rousseau ; son influence jusqu'à nos jours.	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence de pédagogie.</i> — Travaux de séminaire, visites de classes. Questions de pédagogie sociale.	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
 <b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Cours d'histoire moderne.</i> — Le siècle de Louis XIV.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Auteurs du XVII <sup>e</sup> siècle : Marguerite d'Angoulême ; Calvin ; les Du Bellay.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Institutions du moyen âge.</i> — Les seigneurs féodaux et les Communes.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.

	Salle
<i>Conférence d'histoire du moyen âge.</i> — Les sources historiques, des invasions germaniques aux croisades.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Documents du moyen âge.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	58.
 <b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce à l'époque des guerres médiques et de la guerre du Péloponèse.	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire grecque.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1813 à 1815.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	47.
 <b>M. Charles Borgeaud, prof. ord.</b>	
<i>Histoire nationale.</i> — L'œuvre de Calvin racontée par le monument international de la Réformation à Genève.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Principales constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.

	Salle
<b>M. William E. Rappard, prof. ord.</b>	
<i>Histoire économique.</i> — Les principales doctrines économiques de l'antiquité et du moyen âge dans leurs rapports avec les faits et les institutions.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Lectures, discussions et dissertations relatives à l'objet du cours.	2 h.
Lundi, de 10 heures à midi.	47.
 <b>M. Edouard Naville, prof. extr.</b>	
[Suppléant : M. Georges Nicole, D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Les civilisations préhelléniques. Histoire de l'art grec des origines à Phidias (Projections photographiques).	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	46.
<i>Archéologie orientale.</i> — Antiquités chaldéennes et assyriennes. Les Hittites.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.
 <b>M. Edouard Montet, prof. ord.</b>	
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	29.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

<b>M. Bernard Bouvier, prof. ord.</b>	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
 <b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	57.

**M. Charles Bally**, prof. ord.

*Linguistique générale.*

*Stylistique comparée de l'allemand et du français.*

[Voir page 22.]

**M. Louis Zbinden**, privat-docent.

*Méthodologie du français.* — 1<sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.

1 h.

Mardi, à 4 heures.

57.

2<sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.

2 h.

Mercredi, à 4 et à 5 heures.

E. A<sup>1</sup>.

**M. Henri Mercier**, lic. ès-lettres, privat-docent.

*Exercices écrits de langue et de style.*

1 h.

Mardi, à 3 heures.

57.

*Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.*

1 h.

Samedi, à 5 heures.

57.

**M. Albert Sechehaye**, D<sup>r</sup> phil., privat-docent.

*Éléments de grammaire historique du français.*

2 h.

Vendredi, à 5 heures, et samedi, à 4 heures.

57.

**M. Georges Thudichum**, privat-docent.

*Diction et prononciation françaises.*

2 h.

I. Phonétique théorique et pratique.

Les sons du français ; exercices d'articulation.

II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.

Lundi, à 4 heures.

28.

Vendredi, à 4 heures.

48.

<sup>1</sup> E. A<sup>1</sup>. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

**M. Alfred Mercier**, lic. ès lettres, privat-docent.

*Exercices de stylistique.* — Traduction commentée de textes anglais.

1 h.

Mercredi, à 2 heures.

57.

**M. Albert Roussy.**

*Exercices de stylistique.*

I. Traduction commentée de textes russes.

1 h.

Mardi, à 5 heures.

57.

II. Traduction commentée de textes polonais.

1 h.

Vendredi, à 6 heures.

28.

\* \* \*

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

**M. Adrien Naville**, prof. hon.

*Classification des sciences.* — Sciences de lois (théorématique).

1 h.

Jeu, à 9 heures.

46.

**M. Isaac Benrubi**, D<sup>r</sup> phil.

*Introduction aux problèmes fondamentaux de la philosophie.*

1 h.

Lundi, à 3 heures.

45.

*Conférence de philosophie* : Philosophie de Henri Bergson.

1 h.

Mercredi, 3 heures.

45.

**M. Louis-Frédéric Choisy**, D<sup>r</sup> ès lettres.

*Interprétation d'auteurs anglais.*

2 h.

Mardi et samedi, à 11 heures.

47

**M. Louis-John Courtois**, D<sup>r</sup> ès lettres.

*Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.* — I. De la Pléiade à Montaigne.

2 h.

Mardi et vendredi, à 6 heures

44.

	Salle
<b>M. Henri Courvoisier</b> , lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'Homère : Iliade.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	45.
<i>Interprétation d'auteurs latins : Cicéron, De natura deorum.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	44.
<b>M. Waldemar Deonna</b> , Dr ès lettres.	
<i>Histoire et science de l'art.</i> — Les idées et les formes artistiques. Etude des facteurs spirituels et matériels qui déterminent l'œuvre d'art.	1 h.
Lundi, à 5 heures.	46.
<b>M. Jacques Faitlovitch</b> , Dr ès lettres.	
<i>Langue et littérature éthiopiennes.</i>	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	45.
<b>M. Victor Martin</b> , Dr ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs inscrits au programme de la licence.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	45.
<i>Thème grec.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	45.
<i>Paléographie grecque. Papyrologie.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	B. P <sup>1</sup> .
<b>M. Robert Mobbs.</b>	
<i>Shakespeare.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	46.
<i>Lecture analytique et explication de textes : Hamlet; The Sonnets.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
<b>M. Burkhard Reber.</b>	
<i>Archéologie préhistorique de la Suisse.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<i>Visites de musées et excursions archéologiques.</i>	
Une après-midi par semaine.	

	Salle
<b>M. François-Frédéric Roget.</b>	
<i>Langue et littérature anglaises.</i> — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens.	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	47.
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	47.
<b>M. Jules Ronjat</b> , Dr ès lettres.	
<i>Questions de phonétique générale ; applications à la phonétique historique.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	47.
<b>M. Albert Sechehaye</b> , Dr phil.	
<i>L'enseignement de la langue maternelle</i> (la grammaire).	1 h.
Samedi, à 5 heures.	45.
<b>M. Alexandre de Stourdza.</b>	
<i>L'esthétique et l'histoire de l'art.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	46.
<b>M. Georges Thudichum.</b>	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. <i>Phonétique pratique.</i> — a) Exercices d'articulation et de prononciation sur les voyelles et les consonnes ; b) la syllabe ; les mots, les liaisons, etc. — Correction des accents étrangers.	
II. <i>Diction.</i> — Exercices de lecture expressive ; déclamation.	
Lundi et vendredi, à 5 heures.	48.
<b>M. Johannes Widmer</b> , Dr phil.	
<i>L'art en Suisse, de 1800 à nos jours.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<i>Les auteurs contemporains de la Suisse allemande.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<i>Lecture et interprétation de textes choisis dans les œuvres de G. Keller, C.-F. Meyer, C. Spitteler.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	

<sup>1</sup> Salle de Conférences à la Bibliothèque publique et universitaire.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu, en 1917, du 16 juillet au 29 août.

Demander au Secrétariat le programme détaillé.

### Enseignement pratique des langues étrangères vivantes.

Un enseignement pratique des principales langues étrangères vivantes aura lieu à la Faculté des Lettres dès le semestre d'hiver 1916-17. Le programme en sera publié ultérieurement.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
E. A. = Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Oltramare	45	Martin	45			Tonnelat	47	Tonnelat	46
9 à 10	Muret	46	Flournoy	45	Muret	46	Muret	B.P.	Oltramare	45	Oltramare	45
	Seitz	47	Malsch	57	De Crue	57	Seitz	47	François	46	François	57
	Martin	45			Martin	45	Ad. Naville	46	Tonnelat	47		
10 à 11	Oltramare	45	Malsch	57	J. Nicole	45			J. Nicole	45	J. Nicole	45
	Muret	B.P.			Muret	B.P.			Bally	46	Werner	46
	Seitz	46	Seitz	45	Seitz	46	Seitz	45			François	57
	Rappard	47										
11 à 12	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	—	J. Nicole	45	Bally	46	Tonnelat	45
	Oltramare	46	Muret	46	Oltramare	46						
	Bally	57										
	Borgeaud	49	Borgeaud	49	De Crue	45			De Crue	45		
	Rappard	47	Choisy	47			Mobbs	47			Choisy	47

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
E. A. = Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES (suite)

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	B. Bouvier	45	Werner	47	B. Bouvier	45			B. Bouvier	45		
					A. Mercier (S.F.)	57			Werner	47		
3 à 4	Bally	30	Bally	46	Bally	30			De Crue	45		
	Benrubi	45	De Crue	45	Benrubi	45	Faitlovitch	45			Ronjat	47
			H. Mercier (S.F.)	57	de Stourdza	46						
4 à 5	Werner	45	Bally	46	Werner	45	Borgeaud	50	Werner	45		
	Montet	29	Montet	29	De Crue	58			Montet	29		
	Thudichum (S.F.)	28	Zbinden (S.F.)	57	Montet	29			Thudichum (S.F.)	48	Sechehaye (S.F.)	57
	Roget	47			Zbinden (S.F.)	E.A.			Roget	47	Roget	47
					Roget	47						
5 à 6	Tonnelat	45	B. Bouvier	47	Oltramare	47	Borgeaud	50	Tonnelat	45		
	Seitz (S.F.)	57	Roussy (S.F.)	57	Zbinden (S.F.)	E.A.			Flournoy	30	Flournoy	30
					G. Nicole	46			Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Courvoisier	44							Rappard	46	Rappard	46
	Deonna	46	Mobbs	46					Sechehaye (S.F.)	57	H. Mercier (S.F.)	57
	Thudichum	48							Thudichum	48	Sechehaye	45
6 à 7	B. Bouvier (S.F.)	57	B. Bouvier	47	B. Bouvier (S.F.)	57			B. Bouvier	47		
			Malsch	45	Oltramare	47						
			G. Nicole	46	Malsch	45			G. Nicole	46		
	Courvoisier	45	Courtois	44					Roussy (S.F.)	28		
									Courtois	44		

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

## SOCIALES

M. le Professeur Edgard MILHAUD, Doyen.

	Salle
<b>M. Louis Wuarin</b> , prof. ord.	
<i>Sociologie.</i> — Les écoles française, anglaise et allemande. Vendredi et samedi, à 10 heures.	2 h. 17.
<i>Conférence.</i> — Etude des textes principaux d'Auguste Comte et de Herbert Spencer. Mercredi, 6 heures.	1 h. 46.
<i>Economie sociale.</i> — Education populaire. Les ennemis du foyer. Féminisme. Coopération. Syndicats professionnels et assurances sociales, etc. Lundi, mardi et mercredi, à 5 heures.	3 h. 17.
<i>Conférence.</i> Lundi, à 6 heures.	1 h. 47.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Notions fondamentales. La valeur. La monnaie. Le capital. Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	3 h. 30.
<i>Conférence générale.</i> Vendredi, à 6 heures.	1 h. 57.
<i>Economie politique spéciale. Conférence.</i> Vendredi, de 2 à 4 heures.	2 h. 57.

	Salle
<i>Economie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des Communes. Jeudi, à 4 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence.</i> Jeudi, à 5 heures.	1 h. 46.
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Les principales doctrines économiques de l'antiquité et du moyen âge dans leurs rapports avec les faits et les institutions. Vendredi et samedi, à 5 heures.	2 h. 46.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Lectures, discussions et dissertations relatives à l'objet du cours. Lundi, de 10 heures à midi.	2 h. 47.
<i>Finances publiques.</i> — Partie générale : Le budget. Les dépenses et les recettes publiques. Les emprunts d'Etat. Vendredi et samedi, à 4 heures.	2 h. 49.
<b>M. William Rosier</b> , prof. ord. [Suppléant : M. <b>Emile Chaix</b> , privat-docent].	
<i>Géographie économique générale.</i> Jeudi, à 2 heures.	1 h. 46.
<i>Géographie politique et coloniale.</i> Jeudi et samedi, à 6 heures.	2 h. 46.
<i>Géographie économique de la Suisse.</i> Jeudi, à 3 heures.	1 h. 46.
<i>Conférence de géographie.</i> Jeudi, à 4 heures.	1 h. 46.
<b>M. Liebmann Hersch</b> , prof. extr.	
<i>Statistique générale.</i> — Principes de statistique théorique. Organisation de l'observation statistique. Samedi, à 11 heures.	1 h. 46.

	Salle
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Exercices pratiques et complément du cours.	1 h.
Samedi, à 3 heures.	57.
<i>Statistique spéciale.</i> — Les migrations contemporaines (migrations intérieures et migrations internationales).	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	57.
<b>M. Hans Toendury</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie commerciale.</i> — Exploitation commerciale des entreprises industrielles. Le commerce d'exportation.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 6 heures.	49.
<i>Conférence d'économie commerciale.</i>	2 h.
Lundi, de 8 à 10 heures.	55.
<i>Calculs commerciaux.</i> — Exercices pratiques destinés aux étudiants qui n'ont pas suivi les cours d'une école de commerce.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	49.
<b>M. Edouard Folliet</b> , prof. ord.	
<i>Vérification des comptes dans les Sociétés par actions.</i> <i>Expertises et arbitrages.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 2 heures.	49.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	47.
<i>Organisation comptable des entreprises industrielles.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	49.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	47.
<i>Comptabilité.</i> — Exercices pratiques destinés aux étudiants n'ayant pas suivi les cours d'une école de commerce.	1 h.
Mardi, à 3 heures.	49.

	Salle
<b>M. Louis Rehfofs</b> , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — Les sociétés ; droit suisse et droit étranger (France, Allemagne, Angleterre).	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	50.
<i>Cours général.</i> — La maison de commerce. Les personnes en droit commercial. Les contrats au point de vue du droit commercial. La lettre de change. Les titres à ordre, les titres au porteur.	3 h.
Lundi, de 10 h. à midi, et mardi, à 11 heures.	48.
<b>COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS</b>	
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — L'hindouisme. Les Perses.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.
<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i> — La stylistique dans ses rapports avec la parole et le style.	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	30.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Cours spécial.</i> — L'âme et le corps.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.

	Salle
<i>Conférence de philosophie.</i> — Lectures et discussions.	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	47.
<i>Explication de textes philosophiques.</i> — Schopenhauer : <i>Die Welt als Wille und Vorstellung</i> , livre II (éd. Grisebach, Leipzig, Reclam).	1 h.
Mardi, à 2 heures.	47.
<b>M. Théodore Flournoy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire et philosophie des sciences.</i> — Psychobiologie du savant. Travail et invention. Le génie scienti- fique.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — La méthode scientifique. Discussions.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	45.
<b>M. Albert Malsch</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de l'éducation.</i> — Rousseau : son influence jusqu'à nos jours.	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence de pédagogie.</i> — Travaux de séminaire, visi- tes de classes. Questions de pédagogie sociale.	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Cours d'histoire moderne.</i> — Le siècle de Louis XIV.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Auteurs du XVI <sup>e</sup> siècle : Marguerite d'Angoulême, Calvin, les Du Bellay.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Institutions du moyen âge.</i> — Les seigneurs féodaux et les Communes.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge.</i> — Les sources historiques, des invasions germaniques aux croisades.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Documents du moyen âge.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	58.

	Salle
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce à l'époque des guerres médiques et de la guerre du Pélo- ponèse.	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire grecque.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Eu- rope de 1813 à 1815.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'épo- que qui fait l'objet du cours d'histoire con- temporaine.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	47.
<b>M. Edouard Naville</b> , prof. extr.	
[Suppléant : <b>M. Georges Nicole</b> , Dr ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Les civilisations prébelléni- ques. Histoire de l'art grec des origines à Phi- dias (Projections photographiques).	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	46.
<i>Archéologie orientale.</i> — Antiquités chaldéennes et assyriennes. Les Hittites.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Principales consti- tutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie. Italie, Belgique, etc.).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	
<i>Les obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.	48.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Législation civile comparée.</i> — I. Histoire externe du droit comparé. Italie, France, Allemagne.	

	Salle
Suisse, Angleterre, Russie, etc. Turquie et droit musulman. Colonies, Amérique, Australie, Japon.	2 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	46.
III. Partie générale.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	17.
M. Eugène Borel, prof. ord.	
<i>Droit international public</i> <sup>1</sup> .	3 h.
Vendredi, de 8 à 10 h., et samedi, à 8 heures.	17.
<i>Introduction à la science du droit</i> (Eléments du droit) <sup>2</sup> .	3 h.
Lundi, de 8 à 10 h., et samedi, à 9 heures.	49.
M. George Fazy, prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse (constitutionnel et administratif)</i> . — Souveraineté du peuple et droits individuels ; démocratie directe et démocratie représentative ; les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire ; intervention du peuple dans l'exercice de ces pouvoirs (pétition, initiative, referendum, jury) ; confédération d'Etats ; république fédérative, état unitaire ; les pouvoirs fédéraux ; l'administration, l'armée ; la neutralité helvétique.	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 4 heures.	48.
M. Charles Cailler, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral</i> .	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral</i> .	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures</i> .	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures</i> .	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.

<sup>1</sup> Programmes de Licence, p. 33, note 142.

<sup>2</sup> Programmes de Licence, p. 8, note 8.

	Salle
M. Emile Yung, prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés</i> .	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30.
M. Robert Chodat, prof. ord.	
<i>Botanique</i> . — Physiologie, anatomie et systématique des Thallophytes.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 5 h.	Aula.
M. Edouard Claparède, prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale</i> . — L'intelligence.	2 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures.	30.
<i>Exercices et conférence pratiques de psychologie</i> . — Etude spéciale des méthodes psychologiques, etc.	2 h.
Vendredi, de 9 à 11 heures.	Lab. de Psychologie.
M. Hector Cristiani, prof. ord.	
<i>Hygiène publique et hygiène expérimentale</i> .	4 h.
Lundi, à 5 h. ; jeudi, de 3 à 5 h., et vendredi, à 4 heures.	Institut d'hygiène.
M. le Dr Louis Mégevand, prof. ord.	
<i>Médecine légale</i> .	1 h.
Lundi, à 10 heures.	Morgue judic.
<i>Accidents du travail</i> .	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	Morgue judic.
—————	
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
—————	
M. Antony Babel, Dr en sociologie.	
<i>Histoire économique de Genève au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .	1 h.
Mardi, à 4 heures.	44.

<b>M. Daniel Bersot</b> , lic. ès sc. soc.	
<i>Histoire du journalisme.</i> — Les origines du journal. La presse en France et en Angleterre, aux XVII <sup>e</sup> , XVIII <sup>e</sup> et XIX <sup>e</sup> siècles.	1 h.
Lundi, à 4 heures.	17.
<i>Technique de la presse.</i> — Reportage, information, service des dépêches. Rédaction du journal, article de fond, interview, chronique, critique.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	17.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	17.
<b>M. Edouard Dufour</b> , Dr en sociologie.	
<i>Le socialisme en France, de Babeuf à Jaurès</i> : les hommes, les idées, les partis.	2 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures.	44.
<b>M. Otto Karmin</b> , Dr phil.	
<i>Du principe fédératif à travers l'histoire.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	17.
<b>M. Eugène Pittard</b> , Dr ès sc.	
<i>Cours général d'anthropologie.</i>	3 h.
Morphologie comparative du corps humain aux différents âges, selon les sexes et selon les races.	
Etat de l'Europe à la période glaciaire. Paléontologie humaine. Origine des civilisations primitives.	
Application des méthodes anthropologiques à la classification des races humaines. Les races européennes.	
Lundi, à 3 et à 6 heures; mercredi, à 4 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	47.
<b>M. Emile Wilmot</b> , lic. ès sc. sociales.	
<i>Lecture et commentaires du « Contrat social », de J.-J. Rousseau.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	45.
<b>M<sup>me</sup> Nadéje Winiarski</b> , lic. ès sc. sociales.	
<i>Les principales théories de la sociologie contemporaine.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
	17.

<b>M. Alfred Juvet</b> , Dr phil.	
<i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire de français.	1 h.
Samedi, à 4 heures.	45.

### Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs de diplômes commerciaux jugés équivalents aux certificats de maturité.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Jusqu'à ce qu'ait été organisée en dehors de l'Université une maturité commerciale, peuvent être immatriculés ceux qui subissent avec succès un examen complémentaire.

Cet examen sera passé devant une commission nommée par la Faculté et composée de professeurs de l'Université, du Collège et de l'Ecole Supérieure de Commerce.

Le programme de l'examen fait l'objet d'un règlement spécial.

### Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## PLAN D'ÉTUDES

### I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

#### MENTION A (Générale).

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

##### 2<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

##### 3<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

#### MENTION B (Economie politique).

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

##### 2<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

##### 3<sup>me</sup> ANNÉE

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

#### MENTION C (Education).

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

##### 2<sup>me</sup> ANNÉE

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

##### 3<sup>me</sup> ANNÉE

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

#### MENTION D (Sciences historiques).

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

##### 2<sup>me</sup> ET 3<sup>me</sup> ANNÉES

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

### II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

### III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

#### MENTION A

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

##### 2<sup>me</sup> ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

##### 3<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

<sup>1</sup> Voir note p. 44.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'anthropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2<sup>me</sup> ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.) — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3<sup>me</sup> ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contemporaine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>2</sup>. — Géographie politique et colonisation.

<sup>1</sup> Voir note p. 44.

<sup>2</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>2</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite<sup>2</sup>.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>2</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>2</sup>. — Technique commerciale. —

<sup>1</sup> Voir note p. 44.

<sup>2</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes<sup>1</sup>. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 44.

## INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLLET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

### Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 43).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté<sup>2</sup>.

## DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

### PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique

<sup>1</sup> Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Histoire moderne)<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite<sup>2</sup>.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique<sup>3</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial.

---

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

<sup>2</sup> Voir note 1 p. 48.

<sup>3</sup> Voir note 2 p. 48.

— Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L.P. =  
Laboratoire de Psychologi

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Toendury Moriaud Cailler Borel	53 46 20 49			Folliet Cailler	47 20	Moriaud	46	Borel Cailler	17 20	Borel	17
9 à 10	Toendury Seitz Fehr Moriaud Borel Martin	53 47 2 17 49 48	Flournoy Malsch Moriaud Martin	45 57 17 48	Folliet De Crue Moriaud Martin	47 57 17 48	Seitz Fehr Martin	47 20 48	Choisy Claparède Borel Martin	29 L.P. 17 48	Borel Martin	49 48
10 à 11	Rehfous Seitz Yung Mégevand Rappard	48 46 30 M.J. 47	Malsch Seitz Yung	57 45 30	Hersch Seitz Yung	57 46 30	Fehr Seitz	20 45	Wuarin Claparède Yung	17 L.P. 30	Wuarin Werner Yung	17 46 30
11 à 12	Rehfous Olttramare Borgeaud Rappard	48 46 49 47	Rehfous Borgeaud Claparède Dufour	48 49 30 44	Olttramare De Crue Claparède Dufour	46 45 30 44	Milhaud	30	Milhaud De Crue	30 45	Milhaud Hersch	30 46

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Folliet Cailler	49 20	Folliet Werner	49 47	Folliet Mégevand	49 M.J.	Chaix	46	Milhaud Werner	57 47		
3 à 4	Bally Cailler Pittard	30 20 46	Folliet Rehfous De Crue	49 48 45	Bally Rehfous	30 50	Chaix Cristiani	46 I.H.	Milhaud Rehfous De Crue	57 48 45	Hersch	57
4 à 5	Werner Fazy Bersot	45 48 17	Karmin Pittard Babel	17 47 44	Toendury Werner De Crue Fazy Bersot Pittard	49 45 58 48 17 46	Milhaud Chaix Cristiani	45 46 I.H.	Rappard Werner Cristiani	49 45 I.H.	Rappard Fazy Bersot Juvet	49 48 17 45
5 à 6	Wuarin Chodat Cristiani	17 Aula I.H.	Wuarin Chodat	17 Aula	Wuarin Fehr Chodat G. Nicole Wilmot	17 20 Aula 46 45	Milhaud	46	Rappard Flournoy Chodat	46 30 Aula	Rappard Flournoy Chodat	46 30 Aula
6 à 7	Wuarin Toendury Pittard	47 49 46	Toendury Malsch G. Nicole	49 45 46	Wuarin Toendury Malsch Fehr	46 49 45 20	Chaix	46	Milhaud G. Nicole	57 46	Chaix	46

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

	Salle
<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	
<i>Les obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Livre I: Des personnes. Livre II: Droits réels. Commencement du Livre III: Des successions.	2 h.
Lundi, à 8 heures, et vendredi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence de droit civil.</i>	
Mardi, à 2 heures, tous les quinze jours.	48.
<b>M. Alfred Gautier</b> , prof. ord.	
<i>Procédure civile.</i>	5 h.
Mardi, mercredi, samedi, à 8 h.; jeudi et vendredi, à 11 heures.	48.
<b>M. Louis Rehfous</b> , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i>	
1. Cours général : La maison de commerce. Les personnes en droit commercial. Les contrats au point de vue du droit commercial. La lettre de change. Titres à ordre ; titres au porteur.	3 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures, et mardi, à 11 heures.	48.
2. Les sociétés en droit fédéral.	2 h.
Jeudi, à 10 heures, et samedi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	50.
<i>Code civil suisse.</i> — Droit des personnes et de la famille.	3 h.
Mercredi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 10 h.	49.

	Salle
<i>Code civil allemand.</i> — B. G. B. IV. Droit de la famille.	2 h.
Lundi et samedi, à 9 heures.	50.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Principales constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure). Première partie.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	49.
<i>Droit privé romain.</i> — I. Personnes et famille.	2 h.
Lundi, à 10 heures, et vendredi, à 8 heures.	49.
IV. <i>Obligations</i> (cours complémentaire). <i>Donations.</i> Généralités sur les actes juridiques.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Séminaire de droit romain.</i> — (Ouvert le lundi, de 2 à 4 h., le mardi et le mercredi, de 9 à 10 h., et le jeudi, de 8 à 10 heures).	49-50.
<i>Législation civile comparée.</i>	
I. Histoire externe du droit comparé. Italie, France, Allemagne, Suisse, Angleterre, Russie, etc. Turquie et droit musulman. Colonies. Amérique. Australie, Japon.	2 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	46.
III. Partie générale.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	47.

M. le Dr <b>Louis Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M. J <sup>1</sup> .
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	M. J.
M. <b>Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Notions fondamentales. La valeur. La monnaie. Le capital.	3 h.
Jeu <i>di</i> , ven <i>dre</i> di et sa <i>m</i> edi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Ven <i>dre</i> di, à 6 heures.	57.
<i>Economie politique spéciale.</i> — Conférence.	2 h.
Ven <i>dre</i> di, de 2 à 4 heures.	57.
<i>Economie publique.</i> — Les services industriels des Etats et des Communes.	1 h.
Jeu <i>di</i> , à 4 heures.	45.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Jeu <i>di</i> , à 5 heures.	46.
M. <b>Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	
II. Droits réels.	3 h.
Mardi, mer <i>cre</i> di et jeu <i>di</i> , à 10 heures.	17.
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil (en allemand).	3 h.
Mardi, mer <i>cre</i> di et jeu <i>di</i> , à 9 heures.	44.
III. Sachenrecht (en allemand).	4 h.
Mardi, mer <i>cre</i> di, jeu <i>di</i> et ven <i>dre</i> di, à 11 heures.	17.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger, mit schriftlichen Arbeiten</i> (en allemand).	2 h.
Ven <i>dre</i> di, de 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 4 heures.	49.
M. <b>Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Ven <i>dre</i> di, à 8 et 9 heures; sa <i>m</i> edi, à 8 heures.	17.
<i>Introduction à la science du droit</i> (Eléments du droit).	3 h.
Lun <i>di</i> , à 8 et 9 heures; sa <i>m</i> edi, à 9 heures.	49.

<sup>1</sup> Morgue judiciaire.

M. <b>George Fazy</b> , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse</i> (constitutionnel et administratif).	
Souveraineté du peuple et droits individuels; démocratie directe et démocratie représentative; les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire; intervention du peuple dans l'exercice de ces pouvoirs (pétition, initiative, referendum, jury); confédération d'Etats; république fédérative; Etat unitaire; les pouvoirs fédéraux; l'administration, l'armée; la neutralité helvétique.	3 h.
Lun <i>di</i> , mer <i>cre</i> di et sa <i>m</i> edi, à 4 heures.	48.
M. <b>William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Partie générale: Le budget. Les dépenses et les recettes publiques. Les emprunts d'Etat.	2 h.
Ven <i>dre</i> di et sa <i>m</i> edi, à 4 heures.	49.
M. <b>Arthur Baumgarten</b> , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand</i> , avec références à l'avant-projet d'un code pénal suisse.	4 h.
Mardi, mer <i>cre</i> di, jeu <i>di</i> et ven <i>dre</i> di, à 10 heures.	44.
<i>Théorie générale du droit.</i>	2 h.
Lun <i>di</i> et mardi, à 5 heures.	49.
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. <b>Albert Caleb</b> , Dr en droit.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé</i> (Partie générale).	2 h.
Ven <i>dre</i> di et sa <i>m</i> edi, à 11 heures.	49.

	Salle
<b>M. Cuno Hofer, Dr en droit.</b>	
<i>Droit international.</i>	
Le droit de la guerre.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	49
Etude historique et juridique des causes de la guerre actuelle à partir du Congrès de Vienne. (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
<b>M. Paul Logoz, Dr en droit.</b>	
<i>Droit pénal spécial : Infractions portant atteinte au droit de propriété (vol, escroquerie, abus de confiance, etc.).</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	48.
<b>M. William Martin, Dr en droit.</b>	
<i>Droit public comparé des cantons suisses.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h. 48.
<b>M. Georges Verley, Dr en droit.</b>	
<i>L'art et les artistes en droit français.</i> Mardi, à 5 heures.	1 h. 48.
<b>M. Michel Grodensky, lic. en droit et ès sc. soc.</b>	
<i>Philosophie du droit.</i>	
I. Science juridique pure.	
1. L'être du droit.	1 h.
Lundi, à 6 heures.	17.
2. Les droits de la personnalité.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	48.
II. Sociologie juridique.	
La propriété.	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	17.
<b>M. Frédéric de Rabours, lic. jur.</b>	
<i>Les orateurs de la Révolution. — Mirabeau, Danton, Ver- gniaud, Saint-Just, Robespierre, etc.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	17.

	Salle
<b>M. Antoine Sottile, lic. jur.</b>	
<i>Droit international public.</i>	
1. Les biens : Domaine terrestre, maritime, fluvial, aérien. Acquisition du domaine. La haute mer, les navires, etc.	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	44.
2. Les contestations internationales et les moyens pacifiques de les résoudre. Congrès, conférences, arbitrages. commissions d'enquête, etc.	1 h.
Samedi, à 4 heures.	44.
3. La guerre.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	44.
<i>Droit diplomatique et consulaire.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Walther Steinbrück, lic. jur.</b>	
<i>Introduction à l'étude du droit romain (Explication de passages choisis du « Corpus juris »).</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	17.
<i>Célèbres jurisconsultes genevois et leurs œuvres.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Victor Tevzaia, lic. jur.</b>	
<i>L'impérialisme moderne et l'économie internationale.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	

=====  
CONFÉRENCES  
=====

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter quatre certificats de conférences.

=====  
Conditions d'admission.  
=====

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

#### PREMIÈRE ANNÉE<sup>2</sup>

*Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, successions, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

#### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Droit romain (obligations). — Finances. — Législation civile comparée (histoire externe). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

<sup>2</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la *Faculté des Sciences économiques et sociales*, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du *Cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (suivi en seconde année).

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée.

#### TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, partie générale. — Droit public et administratif fédéral.

*Semestre d'été* : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. — Droit public et administratif fédéral.

## FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Borel Moriaud Martin	49 46 48	Moriaud Gautier	49 48	Moriaud Gautier	49 48	Moriaud Moriaud	49-50 46	Moriaud Borel	49 17	Gautier Borel	48 17
9 à 10	Borel Martin Moriaud Rehfous	49 48 17 50	Moriaud Martin Moriaud Meumann	49-50 48 17 44	Moriaud Martin Moriaud Meumann	49-50 48 17 44	Moriaud Martin Rehfous Meumann	49-50 48 50 44	Martin Borel	48 17	Borel Martin Rehfous	49 48 50
10 à 11	Moriaud Mégevand Rehfous	49 M.J. 48	Moriaud Meumann Baumgarten	47 17 44	Moriaud Meumann Baumgarten	49 17 44	Moriaud Meumann Rehfous Baumgarten	49 17 48 44	Rehfous Martin Baumgarten	49 48 44	Rehfous	49
11 à 12	Borgeaud Rehfous	49 48	Borgeaud Rehfous Meumann	49 48 17	Rehfous Meumann	49 17	Milhaud Gautier Meumann	30 48 17	Milhaud Gautier Meumann Caleb	30 48 17 49	Milhaud Rehfous Caleb Sottile	30 48 49 44

## FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Moriaud	49-50	Martin	48	Mégevand	M.J.			Meumann Milhaud	49 57	Steinbrück	17
3 à 4	Moriaud	49-50							Meumann Milhaud	49 57		
4 à 5	Fazy	48	Hofer	49	Fazy	48	Borgeaud Milhaud Sottile	50 45 44	Rappard De Rabours	49 17	Rappard Fazy Sottile	49 48 44
5 à 6	Baumgarten	49	Baumgarten Verley	49 48			Borgeaud Milhaud	50 46				
6 à 7	Grodensky	17			Grodensky	17			Milhaud Grodensky	57 48		

# FACULTE DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Archéologie biblique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Job.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	28.
<i>Langue hébraïque.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et vendredi, à 2 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	29.
<b>M. Georges Fulliquet</b> , prof. ord.	
<i>Dogmatique.</i> — 1 <sup>re</sup> partie : La personne et l'œuvre de Jésus-Christ.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Christianisme social.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	29.
<i>Les problèmes d'outre-tombe.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 5 heures.	28.

<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme au moyen âge.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Le ministère féminin dans l'Eglise à travers les siècles.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	28.
<b>M. Jules Breitenstein</b> , prof. ord.	
<i>Exégèse du Livre des actes des Apôtres.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>La théologie paulinienne.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 2 heures.	29.
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	29.
<i>Lecture de la première apologie de Justin martyr.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	29.
<b>M. Ernest Rochat</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la théologie contemporaine.</i> — La théologie allemande.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.
<i>La « Vie de Jésus » dans la pensée française</i> (Renan, Didon, de Pressensé, Réville, etc.).	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	28.
<b>M. Louis Bard</b> , prof. ord.	
<i>Homilétique.</i>	2 h.
Mardi, à 9 h., et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices pratiques</i> : Catéchèses, plans et analyses de sermons, étude du psautier.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

	Salle
<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>Théologie morale.</i> — Etude de quelques systèmes modernes de morale.	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	28.
L'enseignement moral de Jésus.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	28.
_____	
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i>	
L'hindouisme. — Les Perses.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.
<i>Patristique latine.</i>	
Lecture de textes choisis.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.

### EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Lucien Gautier</b> , prof. hon.	
<i>Etude de quelques livres narratifs et prophétiques de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, 4 heures.	28.
<b>M. Georges Berguer</b> , Dr en théologie.	
<i>Religions primitives et religions orientales étudiées à la lumière de la psycho-analyse.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	28.
<b>M. Albert Kohler</b> , pasteur.	
<i>La méthode de l'histoire.</i> — Critique externe.	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	29.

	Salle
<b>M. Charles Muller</b> , pasteur.	
<i>Questions pratiques de rééducation physico-psychique.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	28.

### Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a)* des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; *b)* des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## Plan d'Études <sup>1</sup>.

### A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

---

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Fulliquet	28	Fulliquet	28		Fulliquet	28		
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Bard Oltramare	28 29	Breitenstein Montet	28 29		Breitenstein Choisy	28 29	Breitenstein	28
10 à 11	Rochat	28	Fulliquet Montet	28 29	Rochat	28		Bard Gaillard	28 29	Gaillard	28
11 à 12	Choisy Oltramare	28 46	Choisy Montet	28 29	Choisy Oltramare	28 46		Bard	28		
2 à 3	Gaillard Breitenstein	28 29	Breitenstein	29	Gaillard Kohler	28 29		Montet	29		
3 à 4	Montet Breitenstein	28 29	Montet	28	Montet	28		Montet Fulliquet	28 29		
4 à 5	Montet	29	Montet Gautier	29 28	Choisy Montet	28 29		Montet Gautier	29 28		
5 à 6	Fulliquet	28	Berguer	28	Fulliquet	28		Rochat	28		
6 à 7			Muller	28							

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le Dr **Laskowski**, prof. honor.

*Anatomie normale.* — L'Anatomie générale et l'Appareil locomoteur. (Ostéologie, Arthrologie et Myologie.) 6 h.  
Tous les jours, à 3 heures. Ec. Méd.<sup>1</sup>. Gd Amph.

*Exercices pratiques de dissection.*  
Tous les jours, de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

*Conférences pratiques d'anatomie normale.* 6 h.  
Tous les jours, à 11 heures. Lab. d'anatom.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.

*Histologie normale.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 h.  
Lundi, mardi et samedi, à 9 heures. Ec. Méd.

*Embryologie.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 h.  
Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. Ec. Méd.

*Stomatologie normale et pathologique.* — 1<sup>re</sup> partie. 2 h.  
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie : conférences d'embryologie et d'histogénie.* Ec. Méd.  
Tous les jours, sauf le jeudi.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie et conférences d'histologie et d'embryologie.*

[A lieu pendant le semestre d'été.]

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.

*Fonctions de nutrition.* 4 h.  
Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 4 heures. Ec. Méd.

*Chimie physiologique.* 2 h.  
Mercredi, de 4 à 6 heures. Ec. Méd.

*Exercices pratiques de physiologie et de chimie physiologique dans le laboratoire.*  
Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 1 heure. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

*Pathologie générale.* 4 h.  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Inst. path.<sup>1</sup>.

*Cours d'autopsies et de démonstrations :* 4 h.  
a) Autopsies pour tous. Samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.  
b) Démonstrations pour tous. Lundi et jeudi, à 2 heures. Inst. path.  
c) Autopsie par groupe de trois étudiants. Sur convocation. Inst. path.  
d) Conférences sur chapitres choisis de l'anatomie pathologique.

*Travaux pratiques.* — Tous les jours, de 8 heures à midi et de 2 à 6 heures. Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.

*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à midi. Hôp. cant.<sup>2</sup>.

*Stage clinique.* — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.  
Tous les jours. Hôp. cant.

*Exercices d'auscultation.* 2 h.  
Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal

M. le Dr <b>Ernest Kummer</b> , prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 1/2 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 heures à 10 h. 1/2.	Hôp. cant.
<i>Cours de diagnostic et de pansements</i> <sup>1</sup> .	2 h.
Jeudi, de 5 à 7 heures.	Hôp. Cant.
<i>Cours d'endoscopie</i> : rectum, vessie, œsophage <sup>1</sup> .	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	Hôp. Cant.
M. le Dr <b>Oscar Beuttner</b> , prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.	Clin. obst. et gyn. <sup>2</sup>
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures du matin.	Clin. obst. et gyn.
<i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Cours pratique de cystoscopie.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	
M. le Dr <b>Adolphe D'Espine</b> , prof. ord.	
<i>Pathologie interne et clinique infantile.</i>	3 h.
Lundi, à 3 h., mardi et samedi, à 5 heures.	Clin. inf. <sup>3</sup>
M. le Dr <b>David Gourfein</b> , prof. ord.	
<i>Clinique ophtalmologique et ophtalmologie.</i>	4 h.
Lundi et vendredi, de 5 à 7 heures.	Clin. ophtalm. <sup>4</sup>
M. le Dr <b>Rodolphe Weber</b> , prof. ord.	
<i>Clinique psychiatrique.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'aliénés <sup>5</sup> .

<sup>1</sup> Avec le concours de chefs de clinique.

<sup>2</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

<sup>3</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 26-29.

<sup>4</sup> Clinique ophtalmologique, rue Prevost-Martin, 26-29.

<sup>5</sup> Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr <b>Hugues Ultramare</b> , prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'été.]	
M. le Dr <b>Albert Mayor</b> , prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> — Antiseptiques.	
— Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire.	
— Diurétiques.	4 h.
Lundi, mardi et samedi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Vendredi, à 5 heures.	Policlinique.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Policlinique.
<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments</i> (avec le concours du Dr Wiki, privat-docent et chef du laboratoire de thérapeutique).	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd. (Lab. therap.)
M. le Dr <b>X.</b> , prof. ord.	
<i>Pathologie chirurgicale générale.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 6 heures.	Ec. Méd.
<i>Médecine opératoire.</i>	
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'été.]	
M. le Dr <b>Jean-Alfred Veyrassat</b> , prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
<i>Médecine des accidents</i> (cours pratique).	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	Policlinique.

- M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Policlinique obstétricale et gynécologique.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 3 heures. Maternité (Salle 26).  
 Stage d'un mois à la Policlinique, limité à deux étudiants par mois.  
 (Ne peuvent participer à ce stage que les étudiants inscrits au cours.)  
*Opérations obstétricales sur le mannequin.* 2 h.  
 Lundi et samedi, à 3 heures. Maternité (Salle 26).  
 M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.  
*Médecine légale.* — Cours théorique et pratique. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue jud.<sup>1</sup>  
*Médecine des accidents* (partie théorique). 1 h.  
 Samedi, à 11 heures. Morgue jud.  
*Cours d'autopsies médico-légales.* — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux. 2 h.  
 Jeudi, de 10 heures à midi. Morgue jud.  
 (Ne sont admis comme pratiquants que les élèves inscrits pour les cours d'autopsies.)  
*Recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Morgue jud.  
 M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Hygiène publique et hygiène expérimentale.* 4 h.  
 Lundi, à 5 h.; jeudi, de 3 à 5 h., et vendredi, à 4 heures. Institut d'hygiène.  
*Bactériologie.* 2 h.  
 [Le cours a lieu pendant le semestre d'été.]  
*Travaux pratiques de bactériologie.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Institut d'hygiène.  
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Institut d'hygiène.

<sup>1</sup> Morgue judiciaire.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. le Dr **Henry d'Arcis.**  
*Répétitoire de médecine opératoire.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.  
 M. le Dr **Louis Aubert**  
*Cours théorique d'obstétrique.* 1 h.  
 Mardi, à 6 heures. Maternité.  
 M. le Dr **Henri Audeoud.**  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
 Mardi, à 6 heures. Policlinique.  
 M. le Dr **Jules Barth.**  
*L'urologie et la coprologie dans les affections gastro-intestinales.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.  
 M. le Dr **Pierre Besse.**  
*Myothérapie et consultation physiothérapique.* 1 h.  
 Mardi, à 6 heures. Policlinique.  
 M. le Dr **Albert Bétrix.**  
*Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique.* 2 h.  
 Mardi, de 3 à 5 heures. Maternité.  
 M. le Dr **Eugène Bujard.**  
*Les glandes* (genèse et morphologie). 1 h.  
 Vendredi, à 5 heures. Ec. Méd.  
*Tératogénie expérimentale* (le développement des monstres). 1 h.  
 Mardi, à 5 heures. Ec. Méd.  
 M<sup>lle</sup> Dr **Marguerite Champendal.**  
*Soins aux malades.* 2 h.  
 Lundi et mercredi, à 6 heures. Univ. 48.

- M. le Dr **Augustin Collomb.**  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations*  
*d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 4 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 6 heures. Clinique particulière.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston.**  
*Histoire de la médecine.* — La médecine depuis ses origi-  
 nes jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. 1 h.  
 Mercredi, à 3 heures. Instit. path.
- Conférences sur le livre de Rhazes sur la petite vérole.* 1 h.  
 Jeudi, à 3 heures. Inst. path.
- M. le Dr **Charles Du Bois.**  
*Dermatologie élémentaire.* 1 h.  
 Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermatol.)
- M. le Dr **John Erath.**  
*Thérapeutique oto-rhino-laryngologique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Gustave Humbert.**  
*Répétitoire de pathologie interne.* 1 h.  
 Vendredi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.
- M. le Dr **Charles Julliard.**  
*Leçons de chirurgie de guerre.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **René Koenig.**  
*Conférences de gynécologie.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Maternité.
- M. le Dr **Anastas Kotzareff.**  
*Anatomie du système nerveux central et périphérique.* 1 h.  
 Lundi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Stoyan Kresteff.**  
*Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie avec policlinique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- M. le Dr **Victor Kuhne.**  
*Les psychonévroses et leur traitement par la psychothérapie.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.

- M. le Dr **Charles Ladame.**  
*Psychiatrie spéciale.* 2 h.  
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Univ. salle 17.
- M. le Dr **Edmond Lardy.**  
*Infection et désinfection.* 1 h.  
 Mercredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Henry Mallet.**  
*Technique de clinique infantile.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr **Charles Martin-Dupan.**  
*Cours pratique de chirurgie infantile.* 1 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
 Samedi, de 8 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 10 heures. Hôp. Gourgas (Plainp.)
- M. le Dr **Edgar Masson.**  
*L'épilepsie et son traitement.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr **François Naville.**  
*Cours pratique de diagnostic des maladies du système*  
*nerveux.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Charles Perrier.**  
*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections*  
*chirurgicales des voies génito-urinaires* (Explora-  
 ration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro et  
 cystoscopie, etc.). 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr **Georges Porte.**  
*Policlinique ophtalmologique.* 1 h.  
 Lundi, à 4 heures. Disp. des Méd. (Rue des Corps-Saints).
- M. le Dr **Théodore Reh.**  
*Recherches de bactériologie clinique.* 4 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr **Isaac Reverdin.**  
*Bandages et appareils.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chirurg.)

<b>M. le Dr Maurice Roch.</b>	
<i>Répétitoire de thérapeutique.</i>	1 h.
Jeu <i>di</i> , à 8 heures du soir.	Hôp. cant. (Clin. mé <i>dic</i> .)
<b>M. le Dr Paul Rœthlisberger.</b>	
<i>Goutte et rhumatismes chroniques.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	Univ. 44.
<b>M<sup>lle</sup> Dr Lina Stern.</b>	
<i>La digestion.</i>	1 h.
Jeu <i>di</i> , à 4 heures.	Ec. Méd.
<b>M. le Dr Bernard Wiki.</b>	
<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)

### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants réguliers peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le Règlement de l'Université, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le Règlement.

\*\*\*

*N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :*

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

Le président, membre du Comité-directeur est, pour Genève, M. le Dr Edmond Lardy, rue Général-Dufour, 20.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795).

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur, M. le Prof. Dr L.-G. Courvoisier, Holbeinstrasse, 93, Bâle. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

*Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.*

### Plan des Études médicales.

#### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

##### PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

#### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

##### DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection I. — Embryologie et histogénie.

4° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques* : Histologie normale

##### TROISIÈME ANNÉE

5° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection II.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Histologie pathologique. — Médecine opératoire.

##### QUATRIÈME ANNÉE

7° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale I. — Hygiène I. — Médecine légale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale II. —

Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.  
— Polyclinique chirurgicale. — Médecine légale II.

*Exercices pratiques* : Bactériologie.

### CINQUIÈME ANNÉE

9° **SEMESTRE D'HIVER** : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Chirurgie générale II. — Matière médicale et thérapeutique I. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

**EXAMENS : Première partie du doctorat.**

10° **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Clinique et polyclinique otorhino-laryngologique. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Matière médicale et thérapeutique II.

**EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.**

11° **SEMESTRE** (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

\_\_\_\_\_  
*Au nom de l'Université,*

*Le Recteur,*

L. REHFOUS.

Le présent programme (2<sup>e</sup> édition) est approuvé.

GENÈVE, 22 Septembre 1916.

*Le Conseiller d'Etat*

*chargé du Département de l'Instruction publique:*

W. ROSIER.

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.  
M.J. = Morgue judiciaire.  
A.A. = Asile des Aliénés.  
Cl. = Clinique particulière.  
Cl. inf. = Clinique infantile.  
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.  
Cl. oph. = Clinique ophtalmolog.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
8 à 9	Askanazy Beuttner	I.P. Cl. obst.	Askanazy Beuttner	I.P. Cl. obst.	Askanazy Beuttner	I.P. Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Askanazy Beuttner	I.P. Cl. obst.	Beuttner Martin	Cl. obst. H. Gourgas
9 à 10	Eternod Beuttner	E.M. Cl. obst.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod Beuttner	E.M. Cl. obst.
9-10 1/2	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
10 à 11			Battelli	E.M.			Eternod Mégevand	E.M. M.J.			Veyrassat Mayor Wiki	Pol. E.M.
10 1/2-12	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.		
11 à 12	Laskowski	E.M.	Laskowski	E.M.	Laskowski	E.M.	Laskowski Eternod Mégevand	E.M. E.M. M.J.	Laskowski	E.M.	Laskowski Veyrassat Mégevand	E.M. Pol. M.J.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
1 à 2							Battelli	E.M.				
2 à 3	Askanazy	I.P.	Mégevand	M.J.	Kummer Weber	H.C. A.A.	Askanazy	I.P.	Mégevand	M.J.	Askanazy	I.P.
3 à 4	Laskowski D'Espine de Seigneux	E.M. Cl. inf. Mat.	Laskowski de Seigneux Béatrix	E.M. Mat. Mat.	Laskowski Weber	E.M. A.A.	Laskowski Cristiani	E.M. I.H.	Laskowski de Seigneux	E.M. Mat.	Laskowski Askanazy de Seigneux	E.M. I.P. Mat.
4 à 5	Battelli Mayor Porte	E.M. E.M. Cl.	Battelli Mayor Béatrix	E.M. E.M. Mat.	Battelli Bard	E.M. H.C.	Cumston	I.P.	Cumston	I.P.	Battelli Mayor DuBois	E.M. E.M. H.C.
5 à 6	Gourfein Cristiani Kotzareff	Cl. ophthal. I.H. E.M.	D'Espine Bujard	Cl. inf. E.M.	Battelli Bard Lardy	E.M. H.C. E.M.	Kummer Collomb Ladame	H.C. Cl. part. U. 17	Gourfein Mayor Bujard	Cl. ophthal. Pol. E.M.	D'Espine	Cl. inf.
6 à 7	Mayor Gourfein Champendal	Pol. Cl. ophthal. U. 48	X. Aubert Audeoud Besse	E.M. Mat. Pol. Pol.	Mayor Champendal	Pol. U. 48	Kummer Ladame	H.C. U. 17	Beuttner Gourfein Veyrassat	Cl. obst. Cl. ophthal. Pol.	X.	E.M.
8 à 9							Roch	H.C.	Humbert	H.C.		

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1917 à 1920.

## UNIVERSITÉ

### Prix fondés par Henri Disdier.

#### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *De la relation entre la sensibilité et l'entendement dans la philosophie de Kant.*

Le prix sera décerné en juin 1917.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

1000 fr. — Sujet : *Histoire critique des idées mécanistes et des idées vitalistes en biologie depuis un quart de siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1918.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918.

#### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Capo d'Istria, conseiller du Tsar et citoyen de Genève.*

Le prix sera décerné en juin 1917.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

#### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale dans les grands systèmes de l'idéalisme allemand au XIX<sup>e</sup> siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1920.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1920.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1918, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1918.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1917, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.



## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1917, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent

être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1919, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1917, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

### FACULTÉ DES LETTRES

#### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1917, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1917, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1916.

### Prix Bellet.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1917, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1915.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1917, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1916.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1917, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'Épître aux Ephésiens, étude comparative des commentaires de Calvin et d'Oltramare.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX CHENEVIÈRE

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

---

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1917, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Les vaccins antigonococciques.*

Un deuxième prix *de même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

---

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1917, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

L. REHFOUS, Recteur.

# EXTRAIT DU RÈGLEMENT

## APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 7 Octobre 1910.

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les *étudiants* des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les *étudiants* immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les *étudiants* et les *auditeurs* doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux *étudiants* et aux *auditeurs*. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou *privat-docents* dont l'*étudiant* ou l'*auditeur* suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les *étudiants* doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les *étudiants* qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les *étudiants* qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les *étudiants* immatriculés dans une université suisse et les *étu-*

*dants* suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les *étudiants* admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les *étudiants* et les *auditeurs* qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les *étudiants* et *auditeurs* de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux *étudiants* et *auditeurs* de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 100 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ;

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales; diplôme d'expert-comptable.

4<sup>o</sup> Doctorat ès lettres, en philosophie; ès sciences mathématiques; ès sciences physiques; ès sciences naturelles; ès sciences psychologiques; ès sciences économiques; en sociologie; en droit; en théologie; en médecine.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n<sup>o</sup> 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.



## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.  
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. Le commandeur BASSO, ancien Consul général d'Italie.  
William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.  
Guillaume FATIO.  
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.  
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.  
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M<sup>me</sup> Emilie GAUTIER.

M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université ou à M. Louis FAVRE, professeur, rue Saint-Jean, 37.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

## PAPIERS DE LÉGITIMATION que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie	Passeport.
Danemark	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis	Passeport.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce	Passeport.
Hongrie	Passeport.
Italie	Passeport.
Norvège	Passeport.
Pays-Bas	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Russie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.  
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.  
CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.  
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.  
SEITZ, Charles, professeur à l'Université.  
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.  
PITTARD, Eugène, maître au Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

### Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.  
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
 Balavoine, Hippolyte, rue du Conseil-Général, 5.  
 Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.  
 Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.  
 Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.  
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.  
 Baumgarten, Arthur, rue Pierre-Fatio, 5.  
 Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.  
 Borel, Eugène, rue du Rhône, 2.  
 Borgeaud, Charles, Onex.  
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
 Breitenstein, Jules, villa Rosemont, Route de Troinex.  
 Cailler, Charles, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.  
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.  
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.  
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
 Cristiani, Hector, Corraiterie, 15.  
 De Crue, Francis, Cours des Bastions, 15.  
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.  
 Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.  
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.  
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.  
 Fazy, George, Conches sur Arve.  
 × Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.  
 Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.  
 François, Alexis, route de Florissant, 8.  
 Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.  
 Gaillard, John, Cours des Bastions, 13.  
 Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.  
 Gautier, Lucien, Cologny.  
 Gautier, Raoul, Cologny.  
 Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.  
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
 × Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne)  
 Guyé, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.  
 Guyé, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.  
 Hersch, Liebmann, rue John-Grasset, 13.

- MM. Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.  
 Malsch, Albert, route de Frontenex, 66.  
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Grabelle, Frontenex.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.  
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Monnier, Alfred, rue du Conseil-Général, 3.  
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.  
 Nicole, Jules, route de Frontenex, 37.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 49, Servette.  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Rehfous, Louis, chemin Rieu, 23, Florissant.  
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.  
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.  
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 × Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
 RoCHAT, Ernest, rue de la Pelouse, 4.  
 Rosier, William, Petit-Saconnex.  
 Sarasin, Charles, Cité, 22.  
 de Seigneux, Raoul, carrefour de Villereuse, 4.  
 × Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.  
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.  
 Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.  
 Tonnelat, Ernest, Les Rosiers, avenue L.-Thomas, Grange-Canal.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.  
 × Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 × Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Wuarin, Louis, La Chénaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.  
 Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

### PRIVAT-DOCENTS

- MM. d'Arcis, Henry, rue des Allemands, 5.  
 Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.  
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
 Babel, Antony, route de Saint-Julien, 109.  
 × Barth, Jules, rue de Hesse, 16.  
 Benrubi, Isaac, chemin Sautter, 1.  
 Berguer, Georges, Genthod.  
 Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.

- MM. Bersot, Daniel, boul. des Philosophes, 23.  
 Besse, Pierre, place du Molard, 4.  
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.  
 Briner, Emile, rue Cavour, 3.  
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.  
 Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.  
 Cantoni, Humbert, rue de l'Ecole-de-Médecine, 18.  
 Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.  
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.  
 Champendal, Marguerite, M<sup>lle</sup>, rue du Petit-Salève, 6.  
 Choisy, Louis-Frédéric, Taconnerie, 7.  
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
 Courtois, Louis-John, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.  
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.  
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellol, 3.  
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.  
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
 Dufour, Edouard, chemin de Miremont, 33, Champel.  
 Erath, John, Genève.  
 Faitlovitch, Jacques, rue du Moléson, 12.  
 Grodensky, Michel, rue des Anonymes, 4 bis.  
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.  
 Hofer, Cuno, Corsier-Port.  
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.  
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.  
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.  
 Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7, Florissant.  
 Koenig, René, boulevard des Tranchées, 44.  
 Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.  
 Kotzareff, Anastas, boulevard de la Cluse, 81.  
 Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.  
 Kuhne, Victor, avenue Pictet-de-Rochemont, 2.  
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.  
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Saint-Jean.  
 Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.  
 Martin-Dupan, Charles, rue Senebier, 20.  
 Martin, Victor, rue Calvin, 13.  
 Martin, William, chemin de la Garance, Grange-Canal.  
 Masson, Edgar, place du Marché, 23, Carouge.  
 Mercier, Alfred, chemin Beau-Séjour, 16, Champel.  
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
 Mobbs, Robert, place de la Taconnerie, 3.  
 Moles, Enrique, Genève.  
 Muller, Charles, rue de Lyon, 64.  
 Naville, François, chemin de Miremont, 3.  
 Nicole, Georges, route de Chêne, 2.  
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
 Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.

- MM. Pittard, Eugène, Florissant, 72.  
 Porte, Georges, rue Général-Dufour, 20.  
 de Rabours, Frédéric, rue du Rhône, 33.  
 Reber, Burkhard, cour Saint-Pierre, 3.  
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.  
 Reich, Siegmund, rue de Candolle, 34.  
 Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.  
 Reverdin, Isaac, Rive de Pregny, Genève.  
 Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.  
 Roethlisberger, Paul, route de Malagnou, 8.  
 Roget, François-Frédéric, rue Töpffer, 10.  
 Roujat, Jules, chemin Fallier, 4.  
 Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
 Sabot, René-Charles, Le Chalet, Vésenaz.  
 Schidloff, Arthur, avenue du Mail, 26.  
 Sechehayé, Albert, avenue Paul-Chaix, Florissant.  
 Sottile, Antoine, avenue Devin du Village, 4 (Saint-Jean).  
 Stefanski, Witold, boulevard des Philosophes, 2.  
 Steinbrück, Walther, Petit-Saconnex.  
 Stern, Lina, M<sup>lle</sup>, avenue du Mail, 15.  
 de Stourdza, Alexandre, cbalet Etoile du Matin, Vevey.  
 Tcherniavsky, Aron, boulevard de la Cluse, 23.  
 Tevzaïa, Victor, boulevard Carl-Vogt, 51.  
 Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.  
 Tiercy, Georges, rue des Bains, 25.  
 Verley, Georges, place du Lac, 1.  
 Wenger, Paul, chemin de la Poterie, 3.  
 Widmer, Johannes, la Chablière, Lausanne.  
 Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.  
 Wilmot, Emile, boulevard Georges-Favon, 27.  
 Winiarski, Nadège, route de Chêne, 21.  
 Zbinden, Louis, chemin de Roches, 2.

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert. Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John. Université.

*Commis :* M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

**Concierges :**

M. Clément, Emile, Université.	M <sup>me</sup> Mercier, Louise, Maternité.
M. Becchio, Pierre, Ecole de Médecine.	MM. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.
M <sup>me</sup> Chollet, Hélène, Institut pathologique.	Pianca, Joseph, Polyclinique.
	Arlaud, Séraphin, Morguejudic.